

très significative de la proportion des charges de personnel (pourtant restées à peu près stables) dans le budget de fonctionnement communal. Ces charges sont ainsi passées d'environ 40 % à près de 60 % du budget total de fonctionnement.

-- : --

Les ressources courantes communales sont pour plus de moitié d'entre elles le fait de dotations sur lesquelles l'assemblée communale n'a aucune prise. La première d'entre elles, la dotation de compensation de la taxe professionnelle servie par la communauté d'agglomération n'a connu aucune évolution depuis 2002 alors que sur la même période l'inflation a dépassé 10 %. Les concours financiers de l'état ont connu au cours des cinq années écoulées une baisse de 150 000 € soit environ 30 % de leur montant initial malgré une croissance démographique soutenue.

Les produits d'exploitation du domaine communal connaissent eux aussi une diminution avec notamment la perte d'un locataire dans les locaux à usage de bureaux du Verniller (moins 30 000 €).

À l'inverse, les produits des services rendus connaissent, eux, une légère hausse continue qui résulte d'un nombre toujours plus grand d'usagers. C'est le cas particulièrement des services périscolaires, du restaurant scolaire et du centre de loisirs. A cette augmentation des recettes des produits du service, correspond évidemment une augmentation des dépenses de gestion supérieure. Plus les services aux usagers sont fréquentés, plus le déficit s'accroît.

Heureusement la croissance démographique communale permet d'augmenter l'assiette fiscale de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière Bâtie. Le produit de cette dernière provient pour bonne moitié du patrimoine bâti industriel en développement. Le nombre des mises en chantier au cours de l'année 2017 est de 30 constructions. L'engagement du programme « Les Hauts de La Chapelle » devrait permettre la poursuite de ce mouvement de croissance de la recette fiscale.

Par ailleurs, il est à noter que l'absence de recours à l'emprunt au cours des exercices 2015, 2016 et 2017 a eu pour effet de baisser légèrement la charge de la dette.

-- : --

Au total, même si l'environnement général est plutôt globalement morose, notre commune devrait être en mesure d'assurer le fonctionnement serein de l'ensemble de ses services publics en 2018 comprenant comme seule charge nouvelle significative l'accroissement du nombre de berceaux en crèche collective, (avec l'ouverture, à l'automne 2017 de la micro-crèche Micro-Bonum). Le retour probable à la semaine scolaire de 4 jours devrait permettre de limiter le coût de gestion des services périscolaires à leur niveau de 2017.